



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des articles L 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le maire convoque le conseil municipal à se réunir en séance publique ordinaire le :

**Le vendredi 3 avril 2026
à 19 h 00 en Salle du Conseil Municipal, Mairie d'Aurons**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;
- 2- Approbation des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal ;
- 3- Fixation des délégations consenties aux 4 adjoints au maire et du taux d'indemnités du maire et des adjoints ;
- 4- Délégation de signature au premier adjoint ;
- 5- Election de deux délégués pour représenter la commune au sein du SIVU du Centre Hospitalier du pays salonnais ;
- 6- Election d'un élu et de deux agents pour représenter la commune au sein du Comité National d'Actions Sociales ;
- 7- Election de deux délégués pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme du Massif des Costes ;
- 8- Election de deux délégués (un titulaire et un suppléant) au sein des Communes Forestières ;
- 9- Election de trois délégués pour représenter la commune au sein de la CLECT (Métropole) ;
- 10- Election de deux correspondants Défense pour représenter la commune auprès des instances militaires ;
- 11- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal d'Aurons ;
- 12- Désignation des membres des commissions :
 - Sécurité protection
 - Finances et Appel d'Offres
 - Travaux / Projets
 - Solidarité et Actions sociales
 - Liens et nouveaux services
 - Animation / Festivités/ Culture / Médiathèque
 - École / Périscolaire / Jeunesse
 - Urbanisme
 - Développement durable et valorisation du village & environnement / chasse / ruralité
 - Mobilité et transports
 - Communication

Affiché le 27 mars 2026



13- Approbation d'une convention de partenariat avec l'association « Le Chat Salonais » ;

14-Questions diverses : informations du maire.

La Maire d'AURONS,



Sophie KERNEN

